

COMMUNES DE : Chaumont-Gistoux (BW) – Eghezée (Namur) – Gembloux (Namur) – Incourt (BW) – La Bruyère (Namur) – Perwez (BW) – Ramillies (Namur) – Walhain (BW)

AVIS À LA POPULATION

RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE

PROJET DE CATEGORIE B AVEC ETUDES D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

Le demandeur :

La société ENECO WIND BELGIUM SA, Ferme des Quatre Sapins – Chaussée de Huy 120 bte A – 1300 Wavre

Objet :

Demande de permis unique de Classe 1 par Eneco Wind Belgium sa, en vue de la construction et de l'exploitation d'un parc de **2 éoliennes**, d'une puissance maximale individuelle de **6 MW**, d'une cabine de tête, de ses accessoires et transformateurs, en extension du parc éolien de Perwez opérationnel, sur le territoire de la commune de Perwez, de part et d'autre d'une route prolongeant par l'ouest l'Avenue des Tourterelles, à l'ouest de Perwez, au sud-est du hameau de Ponceau.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique européenne, nationale et régionale de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Conformément aux articles D.29-5 et suivants ainsi qu'aux articles R.41-2 et suivants du Livre Ier du Code de l'environnement, Eneco Wind Belgium sa vous invite à assister à la réunion d'information organisée le :

Jeudi 13 novembre 2025 à 19h00
Salle Perwez – Rue des Dizeaux 10 à 1360 Perwez

Cette réunion d'information a pour objectif (article D.29-5 du Livre Ier du Code de l'environnement) :

- 1° de permettre au demandeur de présenter son projet ;
- 2° de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
- 3° de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
- 4° de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

En application de l'article 83, alinéa 3, 1° du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, le présent avis vaut appel à manifestation d'intérêt à participer au présent projet. Toute manifestation d'intérêt est à transmettre au demandeur, aux adresses électroniques et postales reprises ci-dessous.

L'Etude d'incidences sur l'Environnement sera réalisée par le bureau d'étude agréé Sertius SA, avenue Alexander Fleming 12, 1348 Louvain-la-Neuve.

Toute personne intéressée peut participer à cette réunion. L'enregistrement vidéo de la réunion et les documents & supports utilisés lors de celle-ci sont consultables dès le surlendemain de la réunion et jusqu'à l'échéance d'un délai de quinze jours, via le lien suivant : <https://wind.eneco.be/fr/windfarm/aische-en-refail-extension/>

Dans un délai de 15 jours suivant la réunion d'information, chacun peut émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet, ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences sur l'environnement, en les adressant par écrit au Collège Communal de Perwez, Rue Emile de Brabant 2 à 1360 Perwez.

Adresses et contacts :

- Ville de Perwez, Rue Emile de Brabant 2 à 1360 Perwez – Service Urbanisme – urbanisme@perwez.be
- Eneco Wind Belgium, Chaussée de Huy 120 bte A à 1300 Wavre - infoEWB@eneco.com – Edouard le Hardÿ